

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juin 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 13 mai 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 25
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

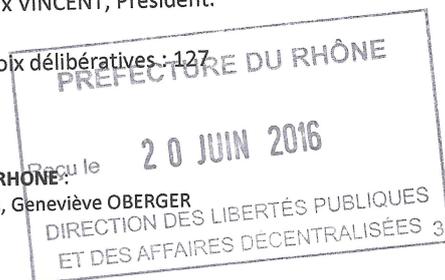
Nbre de voix délibératives : 127

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Eric MADIGOU
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Christian COLOMBO
LIMONEST :
POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Corinne CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Gérard DARDET à Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON à Jean Claude GRANGE, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Michel BALAIS

Dépôt de dossier au titre du programme d'actions PSADER PENAP parcelle AH 105 à Saint Germain au Mont d'Or

Dans le cadre du plan d'action PSADER PENAP associé à la mise en place des périmètres ENAP, il est proposé au conseil syndical de délibérer et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des monts d'Or à déposer un dossier de demande de financement pour l'acquisition de la parcelle suivante :

+ parcelle AH 105 à Saint Germain au Mont d'Or pour une surface de 3 ha 92 a 90 ca lieu-dit Lappent, sur Saint Germain au Mont d'Or pour un prix de vente de 30 000 € HT hors frais de notaire, pour un taux de subvention de 40% (soit 12 000 €) du montant total d'acquisition hors frais de notaire au titre du programme d'actions PSADER PENAP

+ à solliciter de la Métropole de Lyon la prise en charge associée à cette acquisition du cahier des charges SAFER (3 000 €).

+ à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à déposer un dossier au titre du programme d'actions PSADER PENAP.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

